



Manque de loyauté envers mon employeur

Par **Zara1969**, le 11/12/2024 à 07:58

Bonjour,

Je viens d'être licencié pour faute grave car mon employeur me reproche d'avoir aidé les syndicats à rédiger une lettre de contestation à la direction mettant en copie l'inspectrice du travail. Au fait la seule preuve qu'ils ont c'est d'avoir trouvé un projet de lettre dans mon poste informatique dont ils ont eu accès durant ma mise à pied conservatoire et sans ma présence. Le reproche c'est que je suis cadre administratif mais sans exercer une fonction de responsabilité ou d'autorité sur l'organigramme.

Je n'ai jamais eu le moindre avertissement durant mes 30 ans d'ancienneté.. je reconnais avoir eu les boules contre la nouvelle direction en aidant mes collègues du syndicat à rédiger un courrier qui reprend uniquement des demandes d'avancement. Il me reproche d'avoir usé de mes fonctions considérant ça comme une trahison et manque de loyauté.

Que dois-je faire et surtout si il s'agit d'un licenciement juste ça car je suis dépité.

Bien cordialement

Par **Prana67**, le 11/12/2024 à 10:15

Bonjour,

Si les termes dans la lettre de licenciement sont ceux que vous évoquez ici, c'est à dire avoir "aidé" un syndicat à rédiger une lettre, vous pouvez sans problème entamer une procédure pour licenciement abusif

Par **Isadore**, le 11/12/2024 à 11:20

Bonjour,

Êtes-vous vous-même adhérent à ce syndicat ?

Au vu de votre ancienneté, si votre présentation des faits est exacte cela vaut la peine

d'attaquer votre employeur aux prudhommes.

Votre employeur est-il du genre à bien connaître le droit du travail (je ne dis pas du genre à bien l'appliquer, mais à bien le connaître) ?